

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 26 (1921)

**Artikel:** Un épisode peu connu de notre histoire : les Kappeler de Zwingen  
**Autor:** Gerster, Joseph  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-685128>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un épisode peu connu de notre histoire :

# Les Kappeler de Zwingen

par M. Joseph GERSTER, directeur à Laufon

---

Le régime des Princes-évêques était en général très doux et patriarchal, mais néanmoins le système féodal pesait lourdement sur le peuple. La preuve en est que sous l'évêque Jean de Fleckenstein (1430) les colons du val de la Sorne abandonnèrent leur pays pour se soustraire aux lourdes charges de ce régime et il fallut l'intervention du prince pour alléger le sort du paysan.

Le soulèvement et les insurrections des bailliages allemands en 1525 et 1530 est dû à l'influence de la Réforme et à l'utopie de la liberté évangélique.

L'histoire des troubles de 1726-40 et ses causes sont suffisamment connues. Par contre, la plupart des historiens passent sous silence, ou ne prêtent pas l'attention nécessaire à un soulèvement qui se produisit de 1490 à 1493 dans le bailliage de Zwingen et qui gagna peu à peu tous les bailliages allemands, Zwingen, Laufon, Pfeffingen et Birseck, pour se rallumer de nouveau en Ajoie.

L'étude des actes y relatifs aboutit à la conviction que les différends ont eu pour cause un litige entre le gouvernement princier, d'une part, et les frères Rodolf-Henri et Gottfried Kappeler à Zwingen et les frères Uli et Rodolf Ludi à Wahlen, d'autre part. Malheureusement, l'on ne devine pas l'objet des réclamations de ces particuliers, mais l'on peut présumer qu'il s'agissait d'un droit de pêche. Comme le bailli de Zwingen, Hans Henrich Ulin, et son gouvernement ne voulaient pas porter le différend devant le tribunal populaire des 24, vu que les partisans des Kappeler étaient tellement nombreux qu'il craignait la partialité de ce tribunal, il en appela à un tribunal proposé par la diète fédérale ou à la diète constituée en tribunal, ce qui lui assurait plus d'impartialité.

A ces particuliers se joignit — on ignore pour quel motif — le dernier des Neuenstein, Veltin, ancien bailli de Zwingen qui, suivant le protocole de la diète de Bade du 21 mars 1490, s'était fait recevoir bourgeois de Soleure et qui possédait le château de Neuenstein, dans lequel il fut pro-

tégé par la ville de Soleure. C'est le même Veltin de Neuenstein qui commandait le contingent bâlois au siège de Neuss et aux batailles de Morat et de Nancy, un rude guerrier, batailleur, redouté de tous ses voisins par ses brutalités violentes. C'est probablement la perte de son poste de bailli de Zwingen qui l'avait rendu mécontent et vindicatif envers le gouvernement princier. L'on peut admettre que Veltin s'était fait recevoir bourgeois de Soleure pour avoir un appui contre le prince-évêque, car les relations entre les deux Etats étaient loin d'être amicales, par suite de la recherche des sujets soleurois domiciliés dans l'évêché que les Soleurois voulaient imposer contre la volonté du gouvernement princier.

Le château de Neuenstein servait de refuge et de repaire aux révoltés qui, après chaque coup de main, se retiraient dans les vallées écartées de Beinwyl (sur territoire soleurois). Les irruptions se faisaient par bandes, quelquefois nombreuses, assez puissantes pour attaquer des villages entiers.

Les meurtres, les incendies, les attaques imprévues étaient de mode et remplissaient les bailliages allemands d'angoisse et de terreur.

Les relations entre l'Etat de Soleure et la principauté de Bâle s'étaient encore aggravées lors de l'acquisition par les Soleurois de la seigneurie de Seewen de l'hoirie des derniers barons de Ramstein. Le secrétaire de la ville de Soleure fut délégué pour chercher les sujets de Seewen épars dans la principauté afin de les assermenter (1489). Les Soleurois munirent les cinq instigateurs et perturbateurs, les Kappeler et Ludi, de lettres de sauvegarde, afin qu'ils aident à trouver et à traquer les sujets soleurois domiciliés dans l'évêché. Les lettres mettaient les porteurs à l'abri de toute persécution de la part du gouvernement princier et leur procuraient l'occasion d'organiser en pleine sécurité, l'insurrection dans le pays. L'évêque se plaignit à Soleure, mais les mesures prises n'eurent pas le succès voulu. L'évêque eut recours à la diète du 24 août 1490 à Lucerne et fut soutenu par l'ambassadeur impérial. Ils demandaient que le droit de bourgeoisie de Veltin de Neuenstein avec Soleure fût résilié s'il ne cessait de guerroyer, et que Soleure renonçât à l'asservissement de ses sujets dans la Principauté de Bâle. Pendant ces négociations, les Kappeler avaient attaqué le bailli de Zwingen Henri Ulin sur route, parce qu'ils en avaient appelé à un tribunal du pays, suivant les anciennes coutumes, ou qu'ils voulaient en appeler au conseil de l'Etat de Soleure et ils proposaient les comtes de Thierstein comme arbitres. Les partis comparurent devant le conseil de Soleure, afin d'arriver à une entente pacifique, mais sans aucun résultat. Le conseil de Soleure écrivit au bailli de Zwingen, en date du 20 juillet 1490, que ses plaintes avaient été transmises par écrit aux Kappeler, et qu'on attendait leur réplique. Il était disposé à traiter l'affaire comme de coutume, et les Kappeler se déclarèrent aussi d'accord, pour le cas où les Soleurois ne seraient pas agrégés, d'en appeler aux officiers et aux juges des comtes de Thierstein, ou au tribunal de Zwingen, à moins que celui-ci ne soit com-

posé d'hommes impartiaux des quatre seigneuries de Laufon, Zwingen, Pfeffingen et Birseck, suivant les anciens us et coutumes (20 juillet 1490).

En octobre 1490, la diète fit à Soleure la proposition de libérer ses sujets domiciliés dans l'Evêché du serment exigé et des contributions, et de charger du litige le conseil de Berne. Les Soleurois se montrèrent disposés à accepter cet arrangement et défendirent de soutenir les Kappeler et leurs partisans, dans l'étendue de leur territoire.

Malheureusement, toutes ces tentatives de réconciliation n'aboutirent pas et la situation s'aggrava encore quand les Kappeler s'emparèrent du château de Zwingen, enfermèrent le bailli et sa famille dans une chambre et dévastèrent et pillèrent le manoir de fond en comble. Il paraît aussi que toute tentative de dénouement pacifique avec Soleure restait sans succès, car le droit d'asile des coquins (Kaiben) qui avaient attaqué le bailli en pleine route fut maintenu. Les partisans ouverts et clandestins des révoltés étaient tellement nombreux que le bailli renonça à composer le tribunal usité. Une guerre sourde et intestine se ralluma et fit beaucoup de victimes ; les meurtres, les incendies et les attaques nocturnes sévirent de plus en plus et commencèrent à lasser la population. Il y avait beaucoup de gens qui profitaient de ces troubles pour vider d'anciennes querelles, ou pour se venger d'anciennes offenses, ou pour rendre le mal pour le mal. L'insécurité et la peur étaient à leur comble. Dans la principauté, on accusait les Soleurois de prendre parti pour les Kappeler et il y eut des emprisonnements et même des inquisitions par la torture. Il va sans dire que si les étrangers suspects furent traités si durement, les propres ressortissants du pays soupçonnés furent encore bien moins ménagés.

Il paraît que Soleure fit son possible pour arriver à une solution pacifique, ce que prouve sa lettre au bailli de Zwingen du dimanche avant la Saint-Laurent (8 août 1491) :

Les Soleurois lui écrivent qu'ils ont pris connaissance de la décision de son gouvernement de ne pas reconnaître le tribunal du pays, ce qui leur paraît étrange, ainsi qu'à leurs adversaires et à beaucoup de personnes, mais qu'ils sont disposés à une nouvelle tentative de réconciliation devant eux. Ils le convoquent donc pour le lundi après St-Laurent (16 août 1491) en lui donnant sauf-conduit ainsi qu'à ses adversaires et à leurs partisans. „Nous avons la bonne volonté, disent-ils, de vider une fois pour toutes cette longue querelle et nous vous prions de donner la réponse au messager“. Toutes ces démarches restèrent absolument infructueuses, car les Kappeler recommencèrent la guerre avec plus de brutalité : les villages furent incendiés, les officiers et les sujets pacifiques de l'Etat attaqués et tués, les bestiaux volés sur les pâturages, les récoltes ruinées. Le voisin ne se fiait plus à son voisin, les troubles et la guerre sourde devinrent insupportables.

L'évêque s'en plaignit de nouveau à la diète qui, le 20 septembre 1491, lui accorda la permission, ainsi qu'à ses officiers, de rechercher et de persécuter les Kappeler et leurs partisans dans toute l'étendue de la Confédération.

Un soir, les officiers du prince poursuivirent à travers la forêt un Kappeler qui fuyait de Grellingue à Seewen. Ils le découvrirent à l'auberge de Seewen et insultèrent la femme de l'aubergiste parce qu'elle avait, en l'absence de son mari, hébergé le malfaiteur, ce qui était défendu sous peine de mort. Il s'en suivit une vive discussion et des menaces de part et d'autre, ainsi qu'un attroupement du village, et ce n'est que grâce à l'intervention du maire que tout se liquida dans le calme.

Quoiqu'ils fussent protégés par des murs, les Laufonnais avaient beaucoup à souffrir des Kappeler et de leurs nombreux partisans. Pour en finir une bonne fois, ils mobilisèrent leur contingent et sortirent de grand matin, le 26 novembre 1491, pour chercher les Kappeler dans le couvent de Beinwyl, qu'ils soupçonnaient de les cacher. Ils forcèrent l'entrée du couvent et détruisirent portes et fenêtres et se conduisirent comme des Vandales sans trouver la moindre trace des malfaiteurs. La ville de Soleure, en date du 22 décembre, en avertit celle de Lucerne qui avait pris ce couvent sous sa protection et lui décrivit l'attaque comme suit :

„Les Laufonnais ont attaqué le couvent de vive force avec les arbalètes tendues, les flèches chargées et les glaives menaçants. L'abbé fut même forcé d'ouvrir ses plus secrètes armoires qui contenaient ses habits pontificaux, mais ils ne découvrirent rien de suspect“.

Il paraît que les vieux Laufonnais, qui étaient des batailleurs redoutés, ont déployé un courage et un hérosme sans pareil envers les quelques moines inoffensifs qui habitaient le couvent.

Il faut se représenter le couvent de Beinwyl de cette époque comme un couvent-manoir, dans une situation isolée, au haut d'un rocher abrupt, entouré de murs et de fossés et fermé par une tour et un pont-levis.

Soleure qui, en l'absence du comte de Thierstein, était chargée de l'avocatice du couvent, s'apprêtait à prendre sa revanche et à punir l'outrage, quand, la nuit suivante, quelques sujets du comte de Thierstein la devancèrent en attaquant la ville de Laufon. Mais les Laufonnais faisaient bonne garde, de sorte que les assaillants durent se retirer, après avoir pillé le faubourg et causé quelques dommages.

Après leur départ, les Laufonnais et leurs compatriotes mobilisèrent leurs troupes pour, à leur tour, prendre revanche; une guerre entre Soleure et le prince-évêque eût été inévitable si une députation de Bienne et de Lucerne ne s'était pas opposée et n'avait pas déconseillé la guerre ouverte.

L'officier de l'évêque, André ze Rhin, conseiller de la cour à Hässingen fit des excuses par écrit au conseil de Soleure, en l'informant qu'il

avait conseillé le coup de main, mais qu'il n'avait pas pu prévoir qu'il serait exécuté avec tant de brutalité.

Enfin, l'affaire se liquida à l'amiable, surtout par les efforts du secrétaire de la ville de Soleure, Hans von Staal, et le différend (die Fehde) prit une fin définitive après que cette guerre intestine eut causé beaucoup de dommages à la principauté.

Il existe encore un acte d'Urphède<sup>1)</sup> d'un partisan des Kappeler, nommé Lienhard Gschwind de Therwil, par lequel celui-ci reconnaît être affilié aux ennemis acharnés de son altesse le prince-évêque Caspar ze Rhin (les Kappeler), les avoir soutenus en leur procurant à manger et à boire et les avoir assistés à Soleure, lors de la séance du conseil de cette ville. Il avait été depuis capturé avec un autre révolutionnaire, Rudi Ludi de Wahlen, et emprisonné et il admet que l'évêque avait tout droit de le punir et de le condamner à mort. Par suite de la supplique de sa parenté et de ses amis, le souverain le grâcia et le libéra des prisons. Il fit serment de ne jamais vouloir se venger envers quiconque pour l'emprisonnement qu'il avait dû subir et qu'il ne ferait jamais de tort à personne. S'il devait manquer à son serment, il reconnaissait d'avance être un homme perdu, sans foi ni loi (ehrlos), un scélérat et parjure. Dans ce cas, si les officiers de l'évêque réussissaient à le saisir, ils pourraient disposer de sa fortune et de son corps, ils pourraient le mener d'un tribunal à l'autre, où ils voudraient, jusque dans leur prison, et le faire mettre de vie à trépas, attendu qu'il n'avait fait aucune fraude. Date : dimanche après St-Elisabeth 1491. Comme caution, l'acte porte encore les noms des deux frères de Gschwind.

Il paraît donc que celui-ci avait pu échapper à la mort, grâce aux suppliques de ses parents; mais Rudi Ludi de Wahlen et probablement aussi le plus jeune des Kappeler, Götz, et d'autres rebelles furent exécutés à Zwingen en 1492.

Ces Kappeler figurent dans le registre de la bourgeoisie de Laufon, comme bourgeois en 1455 (Hans der Kappeler). En 1535, un Kappeler est signalé dans les registres comme possesseur d'une maison. On a l'impression que cette famille était toujours remuante et agitée et avait de la peine à se soumettre. Les livres de la bourgeoisie de Laufon contiennent une notice de 1587 racontant que Jacques Kappeler de Zwingen et Loyas Sommer sont de nouveau partis en guerre (comme soldats dans les guerres huguenotes en France) malgré l'interdiction et la défense formelle du souverain. Dans une lettre, le conseil demande s'il doit lui envoyer leurs femmes et enfants délaissés.

Une famille du nom de Ludi doit avoir existé naguère à Grindel, près de Wahlen.

<sup>1)</sup> Expression juridique qui se trouve dans les actes en français de l'ancien Evêché de Bâle: c'est un engagement par serment de ne plus jamais mettre le pied dans les Etats du prince, de ne plus jamais quitter sa maison que pour aller à l'église et de ne jamais chercher à se venger.

Ces sujets soleurois domiciliés dans la principauté de Bâle, doivent avoir été très nombreux aux 15<sup>me</sup> et 16<sup>me</sup> siècles, puisque Soleure prétendait les faire assermenter et les imposer. Les litiges qui résultèrent de cette prétention entre Soleure et les princes-évêques durèrent longtemps et se terminèrent enfin par la cession, en 1527, des deux villages de Kleinlützel et de Baerschwil aux Soleurois, comme compensation. Le premier village faisait partie du bailliage de Delémont et le second de celui de Zwingen.

La perfide guerre intestine des Kappeler et de leurs adhérents et partisans éclata de nouveau en Ajoie en 1499, car la ville de Bâle et l'évêque se plaignirent une fois de plus à Soleure au sujet de vols et de pillages commis. Il paraît que ces désordres furent promptement arrêtés, mais, à notre connaissance, il n'existe plus aucune trace de ces faits dans nos archives. Le fait prouve néanmoins que le mécontentement avait aussi gagné l'Ajoie et non seulement les bailliages allemands.

Les deux Kappeler ainés, Rudi et Henri, furent admis plus tard à la bourgeoisie de Zuchwil, près de Soleure, et, sur leur requête, ils reçurent en emphytéose du conseil de Soleure un droit de pêche sur l'Aar, afin de pouvoir de nouveau gagner leur vie.

Tous ces événements doivent être jugés d'après les mœurs et coutumes du moyen âge, où l'appel à la force (das Fehderecht) constituait une institution judiciaire.

